



Mauvaise adresse amende

Par mcf88

Bonjour,

J'ai été propriétaire d'un commerce jusqu'à novembre 2022. Avant la vente de celui-ci j'ai pris en décembre 2020 une amende pour test antigénique (COVID) dépassé de quelques minutes..bref

Je n'avais jamais reçu la dite amende et n'y pensais plus vraiment.

Je me baladais en ville il y a quelques semaines lorsque je croise le facteur que je connais. Il me dit alors qu'il a du courrier pour moi, envoyé à l'adresse de mon ancien commerce (qui a été repris depuis)

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque je découvre que je dois payer 1300? d'amende majorée après multiples relances à l'adresse de ce commerce.

Est-il possible de contester cette majoration étant donné que ce n'est pas mon adresse personnelle et surtout dont je ne suis plus le propriétaire depuis 2 ans ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par DIU1973

Bonjour

Commencez par prendre contact avec le service indiqué sur l'avis pour connaître les conditions d'un recours gracieux.

Par cgravedoctor

C'est votre responsabilité que votre adresse soit conforme sur la carte grise, d'autant plus que le changement est gratuit. Tentez le recours gracieux.

Par yapasdequo

carte grise ???? ce n'est pas le sujet.